



**COMPTE RENDU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Lundi 12 avril 2021
Séance à 18h30

**SALON DE PROVENCE
EN VISIOCONFERENCE**

APPEL

Secrétaire de séance : David YTIER

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

Julie ARIAS, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Pascal MONTECOT, Christian NERVI, Henri PONS, Michel ROUX, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Philippe GINOUX donne pouvoir à Christian NERVI,
Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD,
Anne REYBAUD donne pouvoir à David YTIER,
Franck SANTOS donne pouvoir à Pascal MONTECOT.

❖ **Etaient absents et excusés :**

Jean-Pierre CESARO

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Président Nicolas ISNARD souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Délibérante pour le Conseil de Territoire se tenant en visioconférence via l'outil Teams et ce, afin de respecter les mesures de distanciation imposées par la période d'urgence sanitaire et conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifié par la loi 2021-160 du 15 février 2021, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Territoire a pu valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil de Territoire.

Le secrétaire de séance désigné est M. David YTIER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Sans aucune remarque, le procès-verbal en date du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Décision du Conseil de Territoire

Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Vote de la Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 de l'Etat Spécial 2021 du Territoire du Pays Salonais telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €

2. Avis du Conseil de Territoire

Budgets Annexes du Territoire du Pays Salonais – Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes du Territoire du Pays Salonais – Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

3. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération de construction de 12 logements sociaux dénommée Chemin Creux II située Avenue du Chemin Creux à Saint Chamas

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération de construction de 12 logements sociaux dénommée Chemin Creux II située Avenue du Chemin Creux à Saint Chamas ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

4. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCP HLM Maison Familiale de Provence pour le financement de l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommée Les Pipistrelles de la Durance située Avenue des Alpes à Mallemort

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCP HLM Maison Familiale de Provence pour le financement de l'opération de construction de 15 logements sociaux dénommée Les Pipistrelles de la Durance située Avenue des Alpes à Mallemort ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

5. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS - Approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS une subvention d'un montant total de 32 000 €.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs telle que présentée, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

6. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association AJACOSAP et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association AJACOSAP une subvention d'un montant total de 2 000 €, au titre de l'année 2021.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs telle que présentée, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association AJACOSAP.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 Compte 65748.

7. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée ACCES CONSEIL et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association ACCES CONSEIL une subvention d'un montant de 2 000 €, au titre de l'année 2021.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs telle que présentée, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association ACCES CONSEIL.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

8. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association Agglopoie Provence Initiative (API) - Approbation d'une convention d'objectifs

Il est précisé que Monsieur André BERTERO ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Agglopoie Provence Initiative (API) une subvention d'un montant total de 100 000 €, au titre de l'année 2021.
- APPROUVE la convention d'objectifs telle que présentée, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Agglopoie Provence Initiative.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

9. Avis du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association Cosens - Approbation d'une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention à l'association Cosens - Approbation d'une convention ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

10. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'un protocole indemnitaire dans le cadre de la modification unilatérale du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Emperi et Portail Coucou à Salon de Provence, portant sur la mise en œuvre d'heures gratuites de stationnement en décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'un protocole indemnitaire dans le cadre de la modification unilatérale du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Emperi et Portail Coucou à Salon de Provence, portant sur la mise en œuvre d'heures gratuites de stationnement en décembre 2020 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

11. Avis du Conseil de Territoire

Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2021-2022 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

12. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention relative à un crédit-bail entre Transdev Alpilles Berre Méditerranée, la Banque Postale Leasing & Factoring et la Métropole

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention relative à un crédit-bail entre Transdev Alpilles Berre Méditerranée, la Banque Postale Leasing & Factoring et la Métropole ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

13. Avis du Conseil de Territoire

Acquisition par la Métropole Aix-Marseille-Provence à titre onéreux d'une parcelle de 14.010 m² cadastrée CW 124, sise Les Broquetiers à Salon-de-Provence, appartenant à la commune de Salon-de-Provence, pour la délocalisation de la production industrielle de chaleur hors du centre urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Acquisition par la Métropole Aix-Marseille-Provence à titre onéreux d'une parcelle de 14.010 m² cadastrée CW 124, sise Les Broquetiers à Salon-de-Provence, appartenant à la commune de Salon-de-Provence, pour la délocalisation de la production industrielle de chaleur hors du centre urbain ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

14. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n° 2 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

15. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Berre l'Etang - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Berre-l'Etang - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n° 3 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

16. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n°2 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

17. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au profit de l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône – Approbation d'un contrat d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de 10.000 € à l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône pour l'année 2021.
- APPROUVE le contrat d'objectifs tel que présenté, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent contrat d'objectifs et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais, chapitre 65, compte 65748.

18. Décision du Conseil de Territoire

Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Approbation du programme annuel 2021 et attribution de subventions

Il est précisé que Messieurs André BERTERO, Didier KHELFA et Madame Marie-France SOURD GULINO ne prennent pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le programme d'actions 2021 du Contrat de Ville du Territoire du Pays Salonais ainsi que le plan de financement prévisionnel de chacune des actions, tels que présentés en ce qui concerne les crédits spécifiques « Politique de la Ville ».
- DECIDE l'attribution par le Conseil de Territoire du Pays Salonais d'une subvention pour chacune des actions, selon le tableau suivant :

NOM DU PORTEUR	NOM DE L'ACTION	LIEU DE DEROULEMENT DE L'ACTION	MONTANT DE LA SUBVENTION de la Métropole Aix-Marseille-Provence	BUDGET DE L'ACTION
CAVM	Les jardins du vieux moulin	Salon	5 000	56 259
PROPULSE	Ateliers et chantiers autour du logement	Salon et Berre	2 000	44 258
API	Cités lab Pays Salonais	Salon et Berre	3 000	60 368
GRAINES DE SOLEIL	Accompagnement et insertion par les métiers de l'agriculture	Berre	2 000	15 629
PROPULSE	Entrée en parcours AI	Salon et Berre	3 000	53 500
TMS	Accompagnement social des publics QPV de Salon et de Berre vers l'emploi par la mobilité	Salon et Berre	5 300	52 700
AAGESC	Parentalité scolarité participation citoyenne	Salon	1 500	82 793
BERRE TENNIS CLUB	Fête le mur	Berre	2 000	35 300
ATELIER DE LA LANGUE FRANCAISE	Ateliers d'éloquence	Salon	1 000	6 300
COURS GALILEE	Prévention de la rupture scolaire	Salon et Berre	2 700	17 200
EDUCAL	Vacances sans connexion	Salon	1 000	7 650
ESPRE	Décrochage scolaire et crise sanitaire	Salon	5 000	100 000

ESPRE	Orientation 3 ^{ème} collège Jean Moulin	Salon	5 000	22 500
ESPRE	Stages de remobilisation et soutien aux enfants dys	Salon et Berre	4 500	25 400
IMFP	Concerts jeune public aux Canourgues	Salon	4 000	11 504
MDA 13 NORD	Santé et citoyenneté je m'exprime	Salon et Berre	2 000	7 182
MOSAIQUE	Expression jeunes : les adolescents vus par les adolescents	Salon	7 000	44 380
PILE ET FACE	Jeu après jeu je deviens je	Salon et Berre	3 000	24 436
SAS	En route les pitchouns : préparons la rentrée	Salon	4 000	14 000
SAS	Parents enfants écoles, réussissons ensemble !	Salon	5 000	24 000
SPF	Vacances familles et jeunes	Salon	2 000	20 000
AAGESC	Vie d'adolescent	Salon	7 000	81 804
GROUPE ADDAP 13	Dispositif Seconde Chance	Berre	13 000	71 121
CAP SPORT	Bouge de ton quartier	Salon	3 500	30 000
EDUCAL	Bougeons en famille	Salon et Berre	3 000	8 000
MDA 13 NORD	Psy-éduc dans la rue	Salon et Berre	10 000	58 491
MDA 13 NORD	Relais ados parents	Berre	16 000	47 751
MDQB	Eveil des bambins	Berre	2 000	10 887
MOSAIQUE	Ma santé et moi : bien dans mon corps, bien dans ma tête	Salon	2 000	27 842
PAIS	Effet sport : santé et sport	Salon	4 500	18 000
SAS	La santé avec vous !	Berre	1 500	12 050
SAS	Pôle éducation à la santé	Salon	7 000	48 680
SAS	Pôle parentalité	Salon	13 000	38 250
SAS	Santé à l'école	Berre	2 000	16 000
BOMAYE	Happy end	Salon	1 500	7 800
CAVM	Accompagnement des conseils citoyens	Salon	2 000	9 222
CAVM	Aux RDV des arts	Salon	2 000	33 875
CAVM	Fonds de participation des habitants	Salon	1 000	10 639
FJC	Les habitants habillent leur ville	Berre	2 000	21 500

FRANCE PLUS BERRE	Faciliter l'autonomie des citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Berre	Berre	5 000	17 500
FRANCE PLUS BERRE	Sorties familles en autonomie	Berre	3 000	8 000
MDQB	Accès au droit en ligne pour tous	Berre	4 000	15 295
MJC CANOURGUES	Home studio	Salon	1 000	29 166
MOSAIQUE	De l'inclusion sociale à l'égalité citoyenne	Salon	2 000	57 951
MOSAIQUE	Mosaikart	Salon	10 500	44 808
MOSAIQUE	Mosaik'Mobil	Salon	1 500	32 076
TOTAUX			190 000	1 482 067

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais, chapitre 65, compte 65748.

19. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Salon-de-Provence (SEMISAP)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Salon-de-Provence (SEMISAP) ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

20. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain les Canourgues avec la commune de Salon-de-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain les Canourgues avec la commune de Salon-de-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

21. Décision du Conseil de Territoire

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage Z191053COV entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Lançon-Provence pour une opération relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage, tel que présenté, à conclure avec la Commune de Lançon-Provence, portant sur la réalisation de l'étude suivante :
 - Etude de modélisation et simulation du fonctionnement de la DECI relative à la fourniture et mise en œuvre de 3 poteaux incendies dans le cadre de l'aménagement de voirie et réseau du nouveau collège et gymnase de Lançon-Provence.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte une plus-value financière de 2 064,00 € TTC, soit un montant total de 11 064,00 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais, Opération 2018301600 - Chapitre 4581183016 – fonction 76.

22. Décision du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Aurons pour des opérations d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune d'Aurons, portant sur l'opération suivante :
 - La création d'un caniveau grille et d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales sur 60 mètres linéaires.

Le montant prévisionnel des travaux pour cette opération s'élève à : 17 448,00 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Autorisation de Programme 183120 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Nature 4581183015 - Fonction 734.

23. Décision du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Velaux pour des opérations d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune de Velaux, portant sur l'opération suivante :
 - La réhabilitation du réseau pluvial situé « Chemin des Fourques - lotissement les Olivades » sur la commune de Velaux.

Le montant prévisionnel des travaux pour cette opération s'élève à : 103 046,40 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Autorisation de Programme 183120 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 -Fonction 734.

24. Décision du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Pélissanne pour des opérations d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune de Pélissanne, portant sur les opérations suivantes:
 - La création d'un busage sur le « Parking de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement » pour permettre la mise en sécurité des enfants aux abords du centre de loisir (ALSH) ;
 - La création d'un busage d'un fossé pour parer aux grosses difficultés d'entretien dans le « lotissement les Peupliers » ;
 - La création de grilles pluviales sur « l'Avenue du Général de Gaule » suite aux affaissements de chaussées et désagréments occasionnés aux riverains.

Le montant prévisionnel des travaux pour ces opérations s'élève à : 29 266,80 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Autorisation de Programme 183120 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Fonction 734.

25. Décision du Conseil de Territoire

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Saint-Chamas, pour une opération d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée n°19/0798, tel que présenté, à conclure avec la Commune de Saint-Chamas, portant sur :
 - Le réaménagement du réseau pluvial et busage de « la place Saint-Pierre », sur la commune de Saint-Chamas.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'enveloppe financière des travaux programmés pour un montant de 6 000,00 € TTC et de réajuster le plan de financement prévisionnel.

Le coût des travaux s'est vu augmenté de 2 328,00 € TTC soit un montant total de travaux de 8 328,00 € TTC.

Les montants des travaux et le phasage des demandes de remboursement sont réajustés tel que décrit.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Autorisation de Programme 183120 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Fonction 734.

26. Décision du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Eyguières pour une opération d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune d'Eyguières, portant sur l'opération suivante :
 - Le réaménagement du canal du Moulin suite à effondrement des berges servant d'exutoire des eaux de pluie sur la commune de Eyguières.

Le montant prévisionnel des travaux pour cette opération s'élève à : 16 200,00 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Autorisation de Programme 183120 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Fonction 734.

27. Décision du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Salon-de-Provence pour des opérations d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune de Salon-de-Provence, portant sur les opérations suivantes :
 - La création de réseaux d'assainissement des eaux pluviales sur le « Chemin du Quintin » et sur le « Chemin des Cardelines » ;
 - La création d'antennes pluviales dans la « Rue du Moulin » et sur la « Contre allée Est de la place du Général de Gaulle » ;
 - La réhabilitation de la galerie pluviale sous le « Boulevard des Capucins ».

Le montant prévisionnel des travaux pour ces opérations s'élève à : 462 442,72 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget EST 2021 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Autorisation de Programme 183120 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Fonction 734.

28. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point des Milles Bouquets sur la commune de Mallemort portant modification de la répartition financière

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes relative

à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point des Milles Bouquets sur la commune de Mallemort portant modification de la répartition financière ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

29. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention relative au fonctionnement et à l'entretien de la signalisation maritime des ports relevant de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention relative au fonctionnement et à l'entretien de la signalisation maritime des ports relevant de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

30. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subvention au profit de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 000 € au profit de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes pour l'année 2021.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs telle que présentée à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Solidarité Paysans Provence Alpes.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

31. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au profit du Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône, pour l'année 2021.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs telle que présentée, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

32. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au profit de l'association la Maison de la Transhumance et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 8 000 € pour les deux programmes « La Routo » et le « Centre de ressources sur la transhumance » au profit de l'association « La Maison de la Transhumance » pour l'année 2021.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs telle que présentée à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et la Maison de la Transhumance.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

33. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subventions à des associations sportives à vocation intercommunale et approbation de conventions d'objectifs au titre de l'exercice 2021

Il est précisé que Monsieur Didier KHELFA ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE aux associations sportives les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 53 000 € au titre de l'exercice 2021 :

Association	Montant proposé
Association Cycliste des As en Provence – Salon-de-Provence	3 000 €
Sapela Basket 13 – Salon-de-Provence	50 000 €

- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs telles que présentées, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les associations suivantes :

- Association Cycliste des As en Provence

- Sapela Basket 13

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer les présentes conventions et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits l'Etat Spécial 2021 du Territoire du Pays Salonais

- Chapitre 65 - Compte 65748.

34. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme du Massif des Costes au titre de l'année 2021 – Approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Office de Tourisme du Massif des Costes une subvention d'un montant total de 44 892 € pour l'année 2021.

- APPROUVE la convention d'objectifs telle que présentée, à conclure avec l'Office de Tourisme du Massif des Costes.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021 - Chapitre 65 - Compte 65748.

35. Donné acte des décisions du Président du Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°129/20 du 14 décembre 2020.

□ N°10/21 : Avenant n° 1 – Marché V190342A00 – MAPA de prestations de services – Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière en vue de la passation de marchés publics de prestations de services liés à la gestion de déchets ménagers et assimilés
Lot 1 – Assistance juridique au maître d'ouvrage - PIERREPINTAT AVOCAT
Marché initial de 27 575 € HT soit 33 090 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 32 575 € HT soit 39 090 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 18,13 %

□ N°11/21 : Avenant n° 1 – Marché V190478A00 – MAPA de prestations de services – Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière en vue de la passation de marchés publics de prestations de services liés à la gestion de déchets ménagers et assimilés
Lot 2 – Assistance technique au maître d'ouvrage - EODD INGENIEURS CONSEILS
Marché initial de 36 328.85 € HT soit 43 594.61 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 53 666.35 € HT soit 64 399.62 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 47.72 %.

□ N°12/21 : Avenant n° 1 – Marché V190493A00 – MAPA de prestations de services – Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière en vue de la passation de marchés publics de prestations de services liés à la gestion de déchets ménagers et assimilés
Lot 3 – Assistance financière au maître d'ouvrage - CALIA CONSEILS
Sans incidence financière

- ❑ N°13/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - CIRCONSCRIPTION DE SALON DE PROVENCE
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°14/21 : Convention d'utilisation de la promenade et quai des Lisses, Port Albert Samson à Berre l'Étang - Commune de Berre l'Étang
Consentie à titre gratuit
- ❑ N°15/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - Ecole Privée Notre Dame de Caderot
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°16/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - CNEB
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°17/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - VO3 MAX PROVENCE TRIATHLON
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°18/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - CIRCONSCRIPTION AIX VALLEE DE L'ARC
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°19/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - CIRCONSCRIPTION AIX OUEST
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°20/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - COLLEGE LA FARE LES OLIVIERS
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°21/21 : Avenant N°1 – Marché 3180363 Mission de maîtrise d'œuvre : Mise en place de process pour le traitement de l'H2S et réhabilitation des ouvrages d'assainissement dégradés - Commune de Berre l'Étang - SETEC HYDRATEC
Le marché initial était de 44 960,00 € HT soit 53 952,00 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 54 986,08 € HT soit 65 983,30 € TTC, soit une augmentation du montant du marché initial de + 22.3%.

INFORMATION

Il est donné, à titre d'information, lecture des points suivants, qui seront présentés au Bureau et au Conseil de la Métropole le 15 avril prochain :

- **Approbation du protocole avec le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône relatif au renforcement de la sécurisation des réseaux de transports en commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence**
- **Approbation de modifications tarifaires sur les réseaux de transports collectifs en vue d'une harmonisation progressive de la gamme tarifaire métropolitaine**

**Le Président clôt la séance à 18 H 50.
A SALON DE PROVENCE, le douze avril deux mille vingt et un.**

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Rappel : le recueil des actes administratifs du Conseil de Territoire est consultable au 281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE